

TABLE DES MATIÈRES

<i>Avant-propos</i>	VII
<i>Notes sur les notes</i>	XI
<i>Table des abréviations</i>	XV
Introduction	1
Première partie : Règles de base et principes généraux	11
Chapitre I : La qualification de préjudice corporel et ses conséquences	11
1. La qualification de préjudice corporel	13
1.1 Mise en contexte	13
1.2 Une grille d'analyse	17
1.2.1 Le préjudice corporel et la victime immédiate	20
1.2.2 Le préjudice corporel et la victime par ricochet	37
2. Les conséquences de la qualification de préjudice corporel	42
2.1 La prescription	42
Tableau de l'évolution au Québec des délais de prescription en matière de préjudice corporel	43
2.1.1 Le délai général de trois ans	46
2.1.2 Les délais de prescription particuliers	49
2.1.3 La computation et la suspension du délai général de trois ans	58

2.1.4	La computation et la suspension des délais de prescription allongés	68
2.1.5	L'interruption de la prescription et ses effets	73
2.2	Le préjudice corporel, porte d'entrée d'un régime étatique d'indemnisation	78
2.2.1	La <i>Loi sur l'assurance automobile</i>	79
2.2.2	La <i>Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</i>	84
2.2.3	La <i>Loi sur la santé publique</i>	86
2.2.4	La <i>Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance</i>	89
2.3	Les autres conséquences de la qualification	90
2.4	Les autres règles ayant une incidence pour les victimes de préjudice corporel	102
3.	Le préjudice corporel et les lois fédérales	109
3.1	Les accidents aériens	109
3.2	Les accidents maritimes	115
3.3	Les accidents ferroviaires	122
3.4	L'incidence de la faillite du débiteur	125
Chapitre 2 : Le contenu du droit à la réparation		131
1.	Le préjudice indemnisable	131
1.1	L'existence et la preuve du préjudice	131
1.2	Le lien entre le préjudice et la faute ou le fait accidentel	140
1.2.1	Le préjudice hors du champ de l'indemnisation	141
1.2.2	L'extension de la notion de causalité dans les régimes étatiques d'indemnisation	155
1.2.3	L'aggravation du préjudice	161

2. La réparation intégrale du préjudice	169
2.1 La signification du principe	171
2.2 L'application du principe en présence de prédispositions chez la victime	180
2.3 Critique du principe de la réparation intégrale . . .	194
3. Les facteurs permettant de dépasser la réparation intégrale du préjudice	206
3.1 Le cumul des indemnités	206
3.1.1 Les régimes où le cumul est interdit	209
3.1.2 Les régimes où le cumul est permis	218
3.1.3 Appréciation critique de l'article 1608 C.c.Q.	226
3.1.4 Les assurances privées	230
3.2 L'octroi de dommages punitifs	240
3.2.1 Généralités	241
3.2.2 Application en matière de préjudice corporel . .	249
3.2.3 Inventaire ordonné de la jurisprudence	262
Tableau des condamnations significatives pour dommages punitifs (violence familiale et/ou sexuelle)	275
Chapitre 3 : Le mode de versement de l'indemnité	285
1. Analyse comparative des modes de versement de l'indemnité	290
2. Les solutions retenues en droit québécois	298
2.1 L'influence du droit civil et de la common law	299
2.2 La disposition oubliée du Code civil	301
2.3 La solution du <i>Code civil du Québec</i>	303
3. Solution proposée	308
3.1 La situation américaine	309

3.2	La situation canadienne	312
3.3	Solution pour le Québec	321
Chapitre 4 :	La révision de l'indemnité	327
1.	Avantages et inconvénients liés à un processus de révision	330
2.	La révision de l'indemnité par le juge de première instance	333
2.1	La nouvelle demande en justice	334
2.2	La réserve incluse au jugement de première instance	337
3.	La révision de l'indemnité par une cour d'appel	347
3.1	La révision basée sur l'admission de faits nouveaux	347
3.2	La révision basée sur une appréciation différente des faits	355
4.	Proposition de réforme	360
Chapitre 5 :	Règles de procédure et technique générale de l'évaluation	365
1.	Les paramètres généraux d'un procès pour préjudice corporel	366
1.1	La date de l'évaluation du préjudice	366
1.1.1	Le préjudice pris en considération	366
1.1.2	L'instrument de mesure du préjudice	370
1.2	L'évaluation séparée des postes d'indemnisation	373
1.3	Le recours à la preuve actuarielle	376
1.4	Le problème général des délais	388
1.4.1	Les solutions existantes	390
1.4.2	Les solutions envisageables	404

2. Les victimes de préjudice corporel et l'accès aux tribunaux judiciaires	409
2.1 Les actions collectives	409
Grille de calcul des indemnités de décès	422
2.2 La Division des petites créances de la Cour du Québec	426
Deuxième partie : L'indemnisation de la victime immédiate	431
Chapitre 1 : La perte subie par la victime	433
1. Les pertes pécuniaires autres que salariales	433
1.1 Les règles de base	433
1.1.1 Le problème de la double indemnisation . . .	434
1.1.2 Le choix du milieu de vie de la victime	438
1.2 Les pertes antérieures à la date du procès	442
1.2.1 Le remboursement des frais et débours	443
1.2.2 Les frais d'expertises	460
1.3 Les dépenses extraordinaires futures	474
1.3.1 Le contenu de la notion de dépenses extraordinaires futures	475
1.3.2 La période d'indemnisation	488
1.3.3 Les incertitudes de l'indemnisation : les aléas de la vie	493
2. Les pertes non pécuniaires	501
2.1 Le plafonnement des pertes non pécuniaires	504
2.1.1 Le principe du plafonnement des pertes non pécuniaires	504
2.1.2 Les critiques concernant l'imposition d'un plafond d'indemnisation	515

2.2	La transposition monétaire de l'indemnité pour pertes non pécuniaires	525
2.2.1	Évaluation séparée ou regroupée des pertes non pécuniaires	525
2.2.2	Les approches concevables en matière d'indemnisation des pertes non pécuniaires	532
2.2.2.1	L'approche conceptuelle	533
2.2.2.2	L'approche fonctionnelle	541
2.2.2.3	L'approche personnelle	546
2.3	Pour une uniformisation des pratiques jurisprudentielles	548
2.3.1	Quelques considérations générales	548
2.3.2	Quelques considérations particulières	555
3.	La perte d'intégrité physique	567
Chapitre 2 : Le gain dont la victime est privée		577
1.	Les différentes approches en matière d'indemnisation du gain manqué et leurs conséquences pratiques	579
1.1	L'influence de la pratique française : les concepts d'ITT et d'IPP	579
1.1.1	L'incapacité totale temporaire	580
1.1.2	L'incapacité partielle permanente (le calcul au point)	586
1.2	L'influence de la common law : la perte de capacité de gains	597
1.3	La solution civiliste	600
2.	La carrière de la victime en l'absence d'accident	611
2.1	Les paramètres utilisés	611
2.2	La durée de la carrière	621
2.3	Les aléas reliés au travail	629
2.3.1	Les aléas positifs	635

2.3.2	Les aléas négatifs	640
2.3.3	Mode de calcul des aléas	645
2.4	Les grandes catégories de victimes	646
2.4.1	Travailleur régulier	647
2.4.2	Travailleur irrégulier	654
2.4.3	Adultes hors du marché du travail	656
2.4.4	Étudiants	664
2.4.5	Enfants	669
3.	Les revenus de la victime après l'accident	674
3.1	La capacité résiduelle de travail	675
3.1.1	L'existence d'une capacité résiduelle de travail et son évaluation	675
3.1.2	Les nouveaux aléas reliés au travail et la durée de la nouvelle carrière	683
3.2	L'absence d'affectation de la capacité de travail ...	685
Troisième partie : L'indemnisation de la victime par ricochet		697
Chapitre 1 : L'hypothèse de la survie de la victime immédiate		701
1.	L'indemnisation des pertes de nature pécuniaire	702
1.1	Le droit à l'indemnisation	702
1.2	Le contenu du droit à l'indemnisation	708
1.2.1	La perte de <i>consortium</i> et de <i>servitium</i>	708
1.2.2	Les débours et autres pertes de nature pécuniaire	711
2.	L'indemnisation des pertes de nature non pécuniaire ..	718
2.1	Le droit à l'indemnisation	718
2.2	Le contenu du droit à l'indemnisation	720

Chapitre 2 : L'hypothèse du décès de la victime immédiate ..	729
1. Le recours personnel des ayants droit et les pertes pécuniaires	736
1.1 La solution de la <i>Loi sur l'assurance automobile</i> ..	739
1.2 Le droit commun : la perte d'une source de revenus	741
1.2.1 La détermination de la proportion des revenus consacrés aux proches	743
1.2.2 La durée de l'indemnisation et la détermination des aléas	756
1.3 Les autres pertes de nature pécuniaire	766
1.4 Les frais funéraires	770
1.4.1 La conception restrictive	771
1.4.2 La conception civiliste	773
1.4.3 Les frais funéraires remboursables	776
2. Le recours personnel des ayants droit et les pertes non pécuniaires	781
2.1 La lente émergence de la règle de droit civil	782
2.2 La transposition monétaire de l'indemnité pour pertes non pécuniaires	786
2.2.1 Les principes directeurs	786
2.2.2 Coup d'œil sur les solutions retenues en droit comparé	791
2.2.3 Le décès du conjoint	801
2.2.4 Le décès d'un ascendant direct	806
2.2.5 Le décès d'un descendant	810
2.2.6 Le décès d'un autre membre de la famille ..	813
2.3 Récapitulation à partir du cas de l'enfant mineur. .	816
2.3.1 Des pertes pécuniaires clairement identifiées	817

2.3.2	Des pertes non pécuniaires pleinement reconnues	819
2.4	Influence des solutions du droit commun sur les régimes étatiques d'indemnisation	826
3.	Le recours exercé au nom de la victime décédée	828
3.1	Les atteintes à la personne du <i>de cuius</i>	829
3.1.1	Les pertes de nature pécuniaire	830
3.1.2	Les pertes de nature non pécuniaire	831
3.1.2.1	Les souffrances endurées par la victime	831
3.1.2.2	La perte de la vie	838
3.2	Les atteintes aux biens du <i>de cuius</i>	842
3.3	Le cas particulier des dommages punitifs	843
	Annexe : Tableaux récapitulatifs des indemnités pour pertes non pécuniaires résultant d'un décès	852
	Quatrième partie : Les aspects économiques et fiscaux	865
	Chapitre 1 : Le processus d'actualisation	865
1.	Un aperçu général de l'actualisation et de ses enjeux ..	869
2.	L'incidence de la période d'indemnisation	876
2.1	Les longues périodes d'indemnisation	877
2.1.1	Les paramètres servant à établir les taux d'actualisation	877
2.1.2	Le taux applicable aux pertes et dépenses de nature non salariale	882
2.1.3	Le taux applicable aux dépenses et pertes de nature salariale	886
2.2	Les courtes périodes d'indemnisation	890
3.	L'application des taux d'actualisation au Québec	896
3.1	L'application du décret pour l'avenir	897

3.2	Les postes d'indemnisation concernés	898
Chapitre 2 :	Les incidences fiscales	911
1.	L'impôt et les dépenses extraordinaires futures	921
1.1	La lente émergence de la règle	922
1.2	Les difficultés d'application de la règle	929
1.3	Le champ d'application de la provision pour impôts futurs	936
2.	L'impôt et les pertes salariales	939
2.1	L'hypothèse de la victime survivante	939
2.1.1	Les pertes salariales antérieures au procès.	940
2.1.2	Les pertes salariales futures	945
2.2	L'hypothèse de la victime décédée	958
3.	La meilleure solution : la transaction à paiements différés	964
3.1	Le fonctionnement initial de la transaction	968
3.2	Le raffinement de la technique de la transaction	973
3.3	Les améliorations souhaitables	975
3.4	Pour une meilleure utilisation de la transaction à paiements différés	982
3.4.1	Les appréhensions des procureurs des parties	982
3.4.2	Les appréhensions du défendeur	983
3.4.3	Les appréhensions du demandeur	984
	Annexe : Homologation d'une transaction à paiements différés	987
Chapitre 3 :	Les frais de gestion	993
1.	Les conditions d'octroi des frais de gestion	995
2.	Le mode de calcul des frais de gestion	999

3. Quelques pistes de réflexion	1003
Chapitre 4 : Les dommages moratoires	1007
1. L'évolution de la protection accordée à la victime	1009
1.1 Les situations juridiques visées	1009
Tableau des variations du taux des dommages moratoires depuis 50 ans	1012
1.2 Les catégories de dommages visés	1014
2. L'évolution du pouvoir discrétionnaire accordé au tribunal	1017
2.1 Pouvoir discrétionnaire quant à l'octroi des dommages moratoires	1018
2.1.1 Les règles de base	1018
2.1.2 Les limites à l'octroi automatique de l'indemnité additionnelle	1021
2.2 Pouvoir discrétionnaire quant au point de départ du calcul des dommages moratoires	1028
2.2.1 Les possibilités nouvelles offertes par le <i>Code civil du Québec</i>	1029
2.2.2 Les cas problèmes	1038
2.2.3 Les moyens de réduire le montant des dommages moratoires	1046
3. Coup d'œil sur le droit comparé	1050
4. En guise de conclusion	1054
Table de la législation	1059
Table de la jurisprudence	1099
Index analytique	1155